



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION
n° 2024 - 06 - 11

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12 DEC. 2024

ID : 085-200023778-20241205-DL2024_06_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER,

Pouvoirs : Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Sonia CHARLOS est désignée secrétaire de séance.

**Autorisation d'engagement des dépenses
d'investissement préalablement au vote
du Budget 2025**

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel, incluses dans une Autorisation de Programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'Autorisation de Programme ou d'engagement.

A l'issue de l'exercice 2024, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés vont pouvoir faire l'objet de reports de crédits, permettant de payer les factures arrivant avant le vote du Budget Primitif 2025 : les Restes à Réaliser.

A l'inverse, il se peut qu'il soit nécessaire d'engager et mandater avant le vote du Budget Primitif, certaines dépenses d'investissement non prévues dans les Restes à Réaliser.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

⇒ Budget Principal :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2024 (BP+DM)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
OP 102 - Nouvelle gendarmerie	25 000,00 €	6 250,00 €
OP 105 - Poteaux incendie	40 000,00 €	10 000,00 €
OP 106 - Eglise Brem sur Mer	120 000,00 €	30 000,00 €
OP 108 - SCOT	240 710,00 €	60 177,50 €
OP 111 - Siège administratif	1 944 828,05 €	486 207,01 €
Chapitre 20 - Immob incorporelles	224 710,00 €	56 177,50 €
OP 200 - Moulin des Gourmands	95 000,00 €	23 750,00 €
Chapitre 204 - Subv d'équipt versées	2 125 225,00 €	531 306,25 €
OP 203 - Vélo-rail	84 000,00 €	21 000,00 €
OP206 - Sentiers cyclables Littoral	2 505 200,00 €	626 300,00 €
OP 209 - Ouvrages d'art	95 605,00 €	23 901,25 €
Chapitre 21 - Immob incorporelles	1 707 695,00 €	426 923,75 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	332 000,00 €	83 000,00 €
OP 303 - Comp aquatique et culturel	136 875,00 €	34 218,75 €
OP 401 - Salle de Gymnastique	10 000,00 €	2 500,00 €
OP 402 - Stand de tir	6 000,00 €	1 500,00 €
OP 403 - Salle de Judo	7 000,00 €	1 750,00 €
OP 405 - Equipts annexes au Lycée	34 000,00 €	8 500,00 €
OP 501 - Multi accueil multi sites	2 500,00 €	625,00 €
OP 703 - Cordon dunaire	230 129,00 €	57 532,25 €
OP 711 - Défense contre la mer - Travaux d'urgence	130 000,00 €	32 500,00 €
OP 713 - Dignes ISC (Intéressant la Sécurité Civile)	888 000,00 €	222 000,00 €
OP 720 - Eaux Pluviales	5 062 000,00 €	1 265 500,00 €
OP 811 - Pôle social	31 200,00 €	7 800,00 €
Chapitre 4541 - Travaux effectués d'office pour compte de tiers	343 500,00 €	85 875,00 €
9 45411 - Cordon dunaire	63 500,00 €	15 875,00 €
9 45414 - enrochement	280 000,00 €	70 000,00 €
Chapitre 4581 - Opération sous mandat	791 700,00 €	197 925,00 €
9 458110 - Brétignolles sur Mer	68 000,00 €	17 000,00 €
9 45814 - Saint Gilles Croix de Vie	340 000,00 €	85 000,00 €
9 45815 - Saint Hilaire de Riez	90 000,00 €	22 500,00 €
9 45813 - Conservatoire du Littoral	37 700,00 €	9 425,00 €
9 45816 - Voirie Le Fenouiller	250 000,00 €	62 500,00 €
9 458170 - Informatique CIAS	4 000,00 €	1 000,00 €
9 458171 - Informatique SEM	1 000,00 €	250,00 €
9 458172 - Informatique OTI	1 000,00 €	250,00 €
TOTAL GENERAL	17 212 877,05 €	4 303 219,26 €

⇒ Budget Annexe Pépinière d'entreprises :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2024 (BP+DM)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles		0,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	43 118,19 €	10 779,55 €
TOTAL GENERAL	43 118,19 €	10 779,55 €

⇒ Budget Annexe REOMI :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2024 (BP+DM)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	1 853 600,00 €	463 400,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	3 050 000,00 €	762 500,00 €
TOTAL GENERAL	4 903 600,00 €	1 225 900,00 €

⇒ Budget Annexe ASSAINISSEMENT REGIE :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2024 (BP+DM)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 041 - opérations d'ordre à l'intérieur de la section	200 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	687 000,00 €	171 750,00 €
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	38 600,00 €	9 650,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	6 836 400,00 €	1 709 100,00 €
Opération 100 – Station d'épuration GIVRAND	2 559 128,87 €	
TOTAL GENERAL	10 321 128,87 €	1 940 500,00 €

⇒ Budget Annexe PORTS :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2024 (BP+DM)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Opération 100 - port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie	160 064,44 €	40 016,11 €
Opération 101 - port de plaisance de Brétignolles sur Mer	2 153 910,08 €	538 477,52 €
TOTAL GENERAL	2 313 974,52 €	538 477,52 €

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu les crédits inscrits aux Budgets 2024 et décisions modificatives en section d'Investissement,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes, tel que présenté au rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Sonia CHARLOS

Givrand, le 12 décembre 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 12 DEC. 2024
- de la publication sur le site www.pavssaintgilles.fr le : 12 DEC. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.